

installations qui seront achevées d'ici quelques années. Des données plus précises sont présentées au tableau 13.13.

De toutes les provinces, c'est l'Ontario qui dispose de la plus grande puissance maximale possible, suivi par le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le Québec possède la plus forte puissance maximale possible de production hydraulique, suivi de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, mais l'Ontario bénéficie de la plus importante puissance maximale possible de production thermique, suivi de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La première centrale nucléaire pleine grandeur a été mise en service commercial en Ontario au début de 1967.

En chiffres absolus, les plus fortes augmentations de la puissance maximale possible pour les années de prévision seront enregistrées, dans l'ordre décroissant, par l'Ontario (6,889,000 kW), Terre-Neuve (3,666,000 kW), la Colombie-Britannique (2,835,000 kW) et le Québec (1,327,000 kW). L'accroissement de la puissance maximale possible en Ontario sera réalisé essentiellement grâce à une augmentation de 2,835,000 kW de la puissance thermique (dont 60,000 kW d'origine nucléaire) et de 60,000 kW de la puissance hydraulique. Terre-Neuve ajoutera 3,663,000 kW à sa puissance de production hydraulique et 3,000 kW à celle de production thermique, tandis que les chiffres prévus pour la Colombie-Britannique sont de 2,493,000 kW pour la production hydraulique et 342,000 kW pour la production thermique.

L'appel maximal de puissance garantie correspond à la moyenne maximale du nombre net de kilowatts demandé en l'espace d'une heure par toutes les sources de consommation, notamment les usagers commerciaux, domestiques, agricoles et industriels, compte tenu des pertes en ligne. Cette demande s'est accrue au taux de 6.9% par an de 1961 à 1971 et de 6.5% par an de 1967 à 1971; on prévoit que durant la période 1971-76 les appels maximaux de puissance augmenteront au taux moyen de 7.3% par an. Par suite de l'accroissement rapide de la puissance maximale possible et de l'augmentation plus lente mais soutenue des appels maximaux de puissance, ainsi que du léger fléchissement des livraisons d'énergie garantie aux États-Unis, la réserve indiquée pour ce qui est de la puissance nette possible au cours de la période 1961-71 s'est accrue chaque année sauf en 1961, 1963, 1964 et 1966. On prévoit qu'elle augmentera chaque année de 1971 à 1976. Le coefficient de réserve exprimé en pourcentage de l'appel maximal de puissance garantie a atteint le niveau élevé de 28.2% en 1960 et est tombé à 13.7% en 1968, mais on s'attend à ce qu'il atteigne 24.2% en 1976. La statistique en chiffres absolus figure au tableau 13.14.

13.3.9 Services d'électricité

La réglementation fédérale des services d'électricité en ce qui concerne l'exportation d'énergie électrique et l'aménagement de lignes à cette fin fait partie des fonctions de l'Office national de l'énergie.

L'énergie est produite au Canada par des services publics et privés ainsi que par des établissements industriels. Plus de 75% de toute l'énergie électrique produite en 1971 provenait des services publics, 10% des services privés et 15% des établissements industriels. Toutefois, l'appartenance de ces entreprises varie beaucoup suivant la région. La production du Québec provenait jadis d'entreprises privées, mais ces dernières sont presque toutes passées au secteur public en 1963. En Ontario, la quasi-totalité de l'énergie électrique est produite par un service public depuis plus de 60 ans.

Étant donné que la détermination des prix du marché et la réglementation des services sont limités aux aspects concurrentiels de l'électricité avec le pétrole, le gaz et le charbon, toutes les provinces ont tenté d'établir certains règlements. Dans la plupart d'entre elles, la production et le transport sur les principaux réseaux d'électricité relèvent d'une société provinciale de la Couronne. Les compagnies d'électricité appartenant à des actionnaires sont courantes en Alberta et elles jouent un rôle important à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Colombie-Britannique, fournissant environ 10% de toute l'électricité produite dans chaque province. Les installations génératrices des établissements industriels représentaient 11.4% de la puissance installée à la fin de 1971 et elles ont fourni 15.0% de toute l'énergie produite durant l'année. La production industrielle d'électricité décroît d'année en année puisqu'il devient de plus en plus intéressant d'acheter de l'énergie aux services publics qui peuvent davantage profiter de groupes générateurs plus importants et qui jouissent d'une souplesse de fonctionnement supérieure. Même dans le cas où l'on a besoin de vapeur industrielle, il est parfois avantageux d'acheter la vapeur et l'énergie au service d'électricité.